

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 17

Réunion Plénière : **Jeudi 27 mai 2021**

Président : M. Pierre GUIBERT
Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER (en visio) - MM Gérard BORGONI - Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE (en visio) – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA (en visio) – Jérôme LACHEVRE (en visio) - Antoine MANCINO (en visio) – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ - André SASSELLI (en visio) – José VIVERO
Excusés : MM Bruno GIMENEZ – Jean Paul PERON - Jean RENZULLI

Assiste à la réunion : Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
 - Informations
-

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Préconisation sur la reprise d'activité.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Convocation groupement concernant la modification réglementaire de la F.F.F. Noté

- Grilles championnat saison 2021/2022. Noté

- Informant de l'organisation des championnats régionaux de jeunes

• CLUBS

- **SO LONDAIS** : Demandant des renseignements sur les protocoles sanitaires.

: Informant du changement de Président. Noté

- **SC PLAN DE LA TOUR** : Adressant la nouvelle composition du bureau. Noté

• DIVERS

- **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE** : Adressant un formulaire à remplir concernant les créneaux pour la saison 2021/2022. Noté

- **CDOS 83** : Informant de la journée Olympique 2021.

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Comité de Direction approuve le budget qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale d'Eté du 28 août 2021 à CUERS.

DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS SAISON 2021/2022

SENIORS (D1 à D4) : Date limite le 15 juillet 2021

Reprise des championnats le 12 septembre 2021

JEUNES (U19 à U14) : Date limite le 10 septembre 2021

Reprise des championnats le 03 octobre 2021

1^{ère} Division FUTSAL : Date limite le 15 juillet 2021

2^{ème} Division FUTSAL – U18 FUTSAL – U15 FUTSAL – FEMININES SENIORS FUTSAL : Date limite le 15 août 2021

INFORMATIONS

- L'accès au District est autorisé en cas de nécessité pour les membres des Commissions dans le respect des gestes barrières et en petit comité les mardis, mercredis et jeudis après-midi (14h à 16 h) uniquement.

Les Commissions peuvent se réunir en visio. Le secrétariat se tient à la disposition des Présidents de Commission pour mettre en place ces réunions à distance.

Par contre l'accès au District reste strictement interdit au public.

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.

>> Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)

Prochaine réunion plénière le 01 juillet 2021

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO